Madame, Monsieur

Je vous informe que le Ministère de l’Intérieur a arrêté l’état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue des 11 - 12 juin 2018 sur le territoire de la commune de Limeil-Brévannes. (Voir document ci-joint).

Vous pouvez être indemnisé des dommages subis par ces événements climatiques par votre assureur, sous couvert d’un contrat d’assurance le prévoyant. Ce dédommagement doit avoir lieu maximum 3 mois après votre demande.

Si cette condition est effective, **vous devez** **adresser à votre assureur votre déclaration d’assurance dans les 10 jours qui suivent la date de parution de l’arrêté (et non de ce mail/courrier).** L’arrêté ayant été publié le 15 août, vous avez jusqu’au 25 août pour vous manifester auprès de votre assurance.

A titre d’exemple, veuillez trouver ci-joint un courrier-modèle de déclaration. Joignez-y toutes les pièces nécessaires appuyant votre demande, et gardez une copie de votre déclaration.

Sachez aussi qu’avant de procéder à une indemnisation, les assureurs effectuent une expertise des biens endommagés. C’est pourquoi, il est conseillé de conserver les objets abîmés en l’état et de limiter l’aggravation des dommages. Les photographies des biens endommagés peuvent être utiles à l’expert. Pour prouver l’existence et la valeur des biens endommagés ou détruits, tout document peut être pris en considération : facture d’achat ou de réparation, expertise, photo, acte notarié.

**Monsieur / Madame PRENOM NOM**  
Adresse   
94450 Limeil-Brévannes

N° de police d’assurance

**Votre compagnie d’assurance**   
Adresse   
CP Ville

Objet : Demande d’indemnisation dans le cadre d’une procédure de catastrophe naturelle.   
  
Pièces jointes :

Madame, Monsieur

J’ai été victime de la catastrophe naturelle qui s’est abattue sur le département du Val-de-Marne au mois de juin 2018 puisque (mon habitation/mes biens) ont subis des dommages consécutifs à celle-ci.  
  
Conformément à la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 et à l’arrêté du ministère de l’Intérieur portant reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle du 23 juillet 2018 publié au Journal officiel le 15 août 2018, je sollicite votre garantie afin de bénéficier d’une indemnisation correspondant à la valeur de mes biens endommagés ou détruits.  
  
Comptant sur votre diligence, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.